

Atelier inter-CPTS HDF

«Actus du Service d'Accès aux Soins (SAS)»

Jeudi 04/04/2024

PARTICIPANTS :

Bonne participation et représentation des CPTS de la région HDF : **66 participants dont 26 CPTS représentées.**

Dép.	CPTS
02	Nord Aisne Coeur de l'Aisne Charlemagne Haut de l'Aisne
59	Val de Sambre Lys Armentières Haut Escaut BBH Grand Lille Littoral en Nord Pévèle Carembault Seclin Grand Douai TMN Coeur d'Ostrevent FHM Pays du Cambrésis Weppes
60	Sud Oise Picardie Verte Beauvais Trésor
62	Val de Lys Romane Beaumont Artois Ternois Santé
80	Santerre Nord Picardie

- **Animateurs de l'atelier :**

- Agence du Numérique en Santé (ANS)
- Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS)
- INEA Sant& Numérique Hauts-de-France
- URPS Médecins Libéraux
- URPS Infirmiers Libéraux

■ Présentation du Service d'Accès aux soins (SAS)

Rappel des trois volets qui composent le service d'accès aux soins à savoir la réponse aux appels organisée entre médecins urgentistes et médecins généralistes, la plateforme numérique et enfin la prise en charge des patients orientés par le SAS.

La plateforme évolue afin de répondre à l'obligation pour les CPTS de s'articuler avec le SAS.

Rappel de la chronologie d'ouverture des SAS dans la région et des textes juridiques encadrant le dispositif.

■ Le plateforme SAS : comment ça fonctionne (démonstration de l'utilisation de la plateforme)

Point sur le fonctionnement de la plateforme pour les effecteurs et régulateurs. Présentation des modalités d'inscription.

Les logiciels interfacés avec la plateforme (ou en cours d'interfaçage) sont présentés aux CPTS. Les logiciels interfacés permettent au régulateur de voir les créneaux libres et pour certains d'entre eux de prendre également les rendez-vous en ligne.

La régulation peut avoir les créneaux libres jusqu'à 72H. Un appel téléphonique du régulateur est souvent réalisé afin de confirmer la prise de rendez-vous avec le médecin.

Il est précisé l'intérêt d'utilisation du ROR à savoir qu'il est relié directement à la plateforme SAS et permettra d'indiquer les zones d'interventions CPTS. Aussi, les coordonnées intégrées dans le ROR serviront de contact pour la plateforme SAS.

Présentation de la procédure d'inscription.

Les évolutions de la plateforme SAS sur le premier trimestre sont :

- 12 Mars 2024 : Visibilité sur les créneaux éditeurs qui remontent automatiquement dans le profil du professionnel
- Avril 2024 : Utilisation du ROR comme source de donnée pour le numéro contact. Si la CPTS n'est pas inscrite au ROR avant le 23 avril, les médecins ne pourront pas s'inscrire sur la plateforme SAS en déclarant leur participation via la CPTS.
- **23 avril 2024 : Possibilité d'afficher les informations complémentaires par l'effecteur lors de l'utilisation d'un outil interfacé**

En cas de problème technique → <https://sas.sante.fr/sas/faq>

Pour contacter le support régional : sas@esante-hdf.fr

Échanges et retours d'expériences :

Impossibilité de prendre rendez-vous pour les régulateurs concernant les créneaux visibles d'un médecin en particulier avec le logiciel Doctolib (en cours d'expertise par l'ANS)

En cas d'absence de coordonnateur (compte gestionnaire), le médecin pourra intégrer directement ses créneaux.

Lorsque la CPTS organise sa prise en charge SNP via un secrétariat téléphonique, alors il convient aux médecins de la CPTS d'indiquer des larges créneaux afin d'être visible par la régulation du SAS. Pour rappel ces créneaux peuvent être pris par les patients (pas besoin de les bloquer)

Résultats du sondage : Avez-vous bénéficié de la sensibilisation au ROR ?

- Oui (52% - 12 votes)
- Non (47% - 11 votes)

Prochaine session (et dernière) session de sensibilisation planifiée le 16 avril 2024.

Résultats du sondage : Avez-vous votre compte gestionnaire ?

- Oui (42% - 8 votes)
- Non (58% - 11 votes)

Résultats du sondage : Besoin de renseignements complémentaires ?

- Oui (84% - 5 votes)
- Non (16% - 1 vote)

Besoin d'un temps d'échange après le 23 avril et l'apport des nouveautés de la plateforme.

■ Articulation de l'organisation de la CPTS avec le SAS

Rappel sur le lien CPTS et SAS avec un état des lieux sur les possibilités actuelles et futures.

Échanges et retours d'expériences :

Cas d'usage numéro 1 : agenda partagé

Cas d'usage numéro 2 : ligne téléphonique dédiée

Cas d'usage numéro 3 : Centre de SNP

Résultats du sondage : Quelle est votre organisation CPTS ? (Nuage de mots)



En synthèse, les avantages du compte gestionnaire sont :

- La fin de la double saisie des créneaux par le médecin
- Le gestionnaire du compte de structure peut remonter les créneaux des médecin dédiés aux SNP
- Centralisation des informations
- Un seul numéro de contact (via le ROR) pour tous les médecins du territoire

- Organisation structurée de façon numérique

Point d'actualité : SAS infirmier, où en est-on ?

Les modalités d'intervention en SNP ont été définies selon 8 protocoles validés par des IDEL et des médecins régulateurs :

- Bilan de chute
- Epistaxis
- Evaluation dyspnée
- Pansement
- Paramètres vitaux
- Sonde urinaire
- Stomie
- Trachéotomie

La régulation se fera via l'outil « Contact IDEL » par géolocalisation des IDEL disponibles.

Quel rôle pour les CPTS ?

Les CPTS peuvent contribuer en communiquant sur ContactIDEL auprès des IDEL de leur territoire, en valorisant les besoins de leurs bassins démographiques et en relayant auprès des IDEL les webinaires d'information et leurs replays.

Le dispositif doit être déployé dans le département du Nord en avril 2024, dans le département de la Somme en Mai 2024 et enfin dans les départements du Pas-de-Calais, Aisne et Oise durant l'été 2024.

Prochaine rencontre Inter-CPTS

Jeudi 30 mai (8h30-16h30)

Journée régionale des CPTS

A l'Hôtel de la Région à Lille